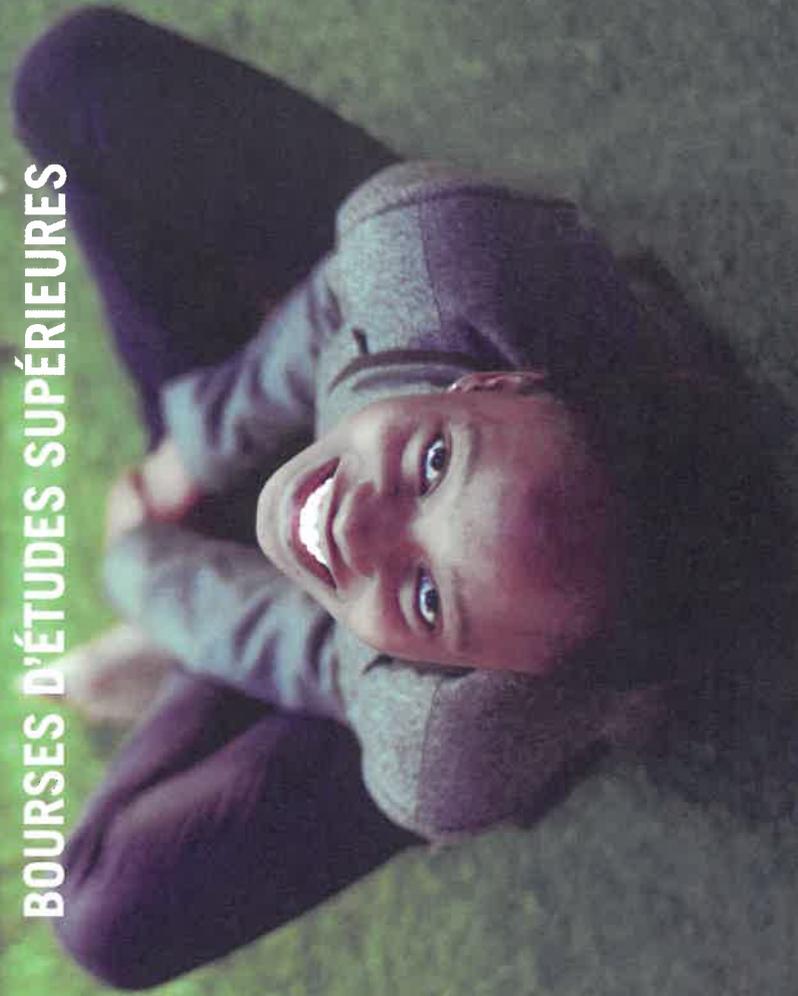




FONDATION  
FRANÇOIS SCHNEIDER

BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES



FONDATION  
FRANÇOIS SCHNEIDER

Reconnue d'utilité publique par décret du 10 août 2005

27 rue de la Première Armée - 68700 Wattwiller  
[fondationfrancoisschneider.org](http://fondationfrancoisschneider.org)



## Qu'est ce que la Fondation François Schneider ?

La Fondation a été créée en 2000 et reconnue d'utilité publique en 2005 grâce à une donation consentie par François Schneider.

La Fondation François Schneider a deux grandes missions : l'une à caractère culturel par le biais du concours "Talents Contemporains", en faveur des artistes contemporains, travaillant dans le domaine des arts visuels autour du thème de l'eau, l'autre à caractère éducatif, scolaire et universitaire, en faveur des jeunes bacheliers.

Dans ce domaine, la Fondation a pour vocation d'aider les jeunes d'Alsace et de l'Yonne, de toutes nationalités, particulièrement motivés, mais ayant de sérieuses difficultés matérielles à poursuivre leurs études supérieures.

Rétablir les chances, favoriser l'insertion professionnelle, tels sont les objectifs de la Fondation François Schneider.

Depuis 2000, chaque année, une centaine de bourses sont attribuées à des bacheliers pour démarrer leurs études supérieures. Plus de 2 700 étudiants en ont ainsi bénéficié.

## Les bourses d'études supérieures

La Fondation attribue des bourses qui permettent d'accéder aux études supérieures.

Sauf cas très exceptionnels, les bourses de la Fondation François Schneider sont accordées qu'une seule fois, lors de l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Le montant des bourses allouées par le Comité de sélection sera significatif, dans une fourchette pouvant se situer entre 300 et 5 000 euros, et variera en fonction des situations financières individuelles, mais également en fonction de l'objectif que les intéressés se proposent d'atteindre.

## Comment bénéficiaire d'une bourse de la Fondation François Schneider ?

- Être né(e) ou avoir ses parents résidant depuis au moins 5 ans en Alsace ou dans l'Yonne.
- Être en classe de terminale dans un établissement public ou privé-conventionné (lycée d'enseignement général, technique ou professionnel) en Alsace ou dans l'Yonne, l'année de la demande, et justifier le moment venu, du succès aux épreuves du baccalauréat.
- Rencontrer des **difficultés financières** pour mener à bien ses études.



L'appel à candidature est ouvert, chaque année, du **1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> juin**. Les élèves de terminale doivent compléter le dossier en ligne sur le site internet de la Fondation et le remettre dûment rempli, au chef de leur établissement.

**Attention :** Chaque établissement est libre de fixer sa date butoir de dépôt des dossiers auprès des candidats afin de nous transmettre les dossiers au plus tard le 1<sup>er</sup> juin.

**Renseignez-vous auprès du secrétariat élèves de votre établissement.**

La Fondation se réserve le droit de vérifier, si elle le juge nécessaire, les informations fournies par le candidat et en fera un traitement strictement confidentiel.

Les bourses d'études seront attribuées, après avis du Comité de Sélection de la Fondation François Schneider à la fin du mois de septembre.

Si vous envisagez de poursuivre vos études à Paris, en Île-de-France ou à l'étranger, l'élaboration du budget, notamment sur les questions de transport et d'hébergement, est souvent plus compliquée.

Pour mieux vous aider à établir votre budget, vous pouvez vous adresser dès à présent à Madame Strauss qui vous donnera des pistes : [michele.strauss@orange.fr](mailto:michele.strauss@orange.fr)

